

LABORATÓRIO NACIONAL DE ENGENHARIA CIVIL, I. P. Av. do Brasil 101 • 1700-066 LISBOA • PORTUGAL tél.: (351) 21 844 30 00 e-mail: lnec@lnec.pt • www.lnec.pt





Évaluation Technique Européenne

ETA 19/0481 du 28/02/2022

Ce document correspond à la traduction en français du document original délivré en portugais et en anglais.

ISSN 2183-3362

Dénomination commerciale du produit de construction

Trade name of the construction product

Famille de produits à laquelle le produit de construction appartient

Product family to which the construction product belongs

Fabricant

Manufacturer

Usine(s) de fabrication

Manufacturing plant(s)

Cette Évaluation Technique Européenne contient

This European Technical Assessment contains

Cette Évaluation Technique Européenne est délivrée conformément au Règlement (UE) n° 305/2011, sur la base du:

This European Technical Assessment is issued in accordance with Regulation (EU) No. 305/2011, on the basis of

Cette Évaluation Technique Européenne This European Technical Assessment

ISOVIT CORK

Système composite d'isolation thermique extérieure de façade par enduit sur isolant thermique d'aggloméré de liège expansé destiné à l'isolation extérieure des murs de bâtiments

External Thermal Insulation Composite System with rendering on expanded cork for use as external insulation of building walls

SECIL MARTINGANÇA, S.A. Rua do Mercado Gândara 2405-017 Maceira Leiria Portugal www.secilargamassas.pt

Rua do Mercado Gândara 2405-017 Maceira Leiria Portugal

15 pages, incluant 3 annexes faisant partie intégrante de cette évaluation

15 pages, including 3 annexes which form an integral part of the assessment

Document d'Évaluation Européen (DÉE) 040083-00-0404, janvier 2019

Systèmes composite d'isolation thermique par l'extérieur (ETICS) avec enduit sur isolant

European Assessment Document - EAD 040083-00-0404: External thermal insulation composite systems (ETICS) with renderings, January 2019

Remplace la ETA 19/0481, délivrée à 30/09/2019 Replaces ETA 19/0481, issued on 30/09/2019 Les traductions de cette évaluation technique européenne dans d'autres langues doivent correspondre entièrement au document original délivré et être identifiées comme telles.

La reproduction de cette évaluation technique européenne, y compris sa transmission par voie électronique, doit être effectuée dans son integralité. Cependant, une reproduction partielle est possible avec le consentement écrit du LNEC. Toute reproduction partielle doit être désignée en tant que telle.

Cette évaluation technique européenne peut être annulée par le LNEC, en particulier dans la séquence d'information de la Commission conformément au paragraphe 3 de l'article 25 du règlement (UE) n° 305/2011.

1. Description technique du produit

Le système d'isolation thermique composite extérieur ISOVIT CORK, désigné par l'acronyme ETICS, est conçu et mis en œuvre conformément aux prescriptions de conception et de mise en œuvre fournies par le fabricant et déposées au LNEC¹.

Le système ISOVIT CORK est un système collé avec des attaches mécaniques supplémentaires principalement utilisés pour assurer la stabilité nécessaire jusqu'à que le produit de collage puisse durcir complètement et assurer l'attachement total du système, réduisant ainsi le risque de détachement.

L'ETICS comprend les composants définis dans le Tableau 1, qui sont produits par le fabricant ou par des fournisseurs.

L'ETICS est mis en œuvre sur site en utilisant ces composants. Le fabricant est responsable par l'ETICS.

2. Spécification de l'emploi du produit prévu conformément au Document d'Évaluation Européen applicable (DEE)

Cet ETICS est destiné à être utilisé comme un système composite d'isolation thermique sur les murs extérieurs des bâtiments. Les murs sont construits en maçonnerie (briques ou blocs) ou en béton (béton moulé sur place ou panneaux préfabriqués) présentant une classification de A1 à A2-s2,d0 de réaction au feu, selon la norme EN 13501-1 ou A1 conformément à la décision 96/603/CE de la Commission Européenne du 19 octobre 1996, tel que modifié postérieurement. L'ETICS est conçu pour donner une isolation thermique satisfaisante aux murs dans lesquels il est appliqué.

L'ETICS est constitué de composants non-portants, ne contribuant pas directement à la stabilité du mur sur lequel il est installé, mais il peut contribuer à sa durabilité en améliorant la protection contre les effets des intempéries. La résistance thermique de l'ETICS doit être ≥ 1,0 m² K/W.

L'ETICS peut être utilisé sur des murs verticaux des bâtiments récents ou anciens (réhabilitation). L'ETICS peut également être appliqué sur des surfaces horizontales ou inclinées, à condition qu'elles ne soient pas exposées à l'action de la pluie.

L'ETICS n'est pas destiné à assurer l'étanchéité de la structure du bâtiment.

La conception et la mise en œuvre de l'ETICS doivent prendre en compte les principes énoncés dans le DÉE 040083-00-0404 (article 1.1) et doivent être réalisées selon les spécifications nationales. Cette ETA comporte l'application d'ETICS collé sur du béton, qui est représentatif soit de la maçonnerie soit du béton au fin des essais d'adhérence. Pour le collage sur d'autres supports (p. ex, peintures organiques ou revêtements céramiques), la réalisation d'essais sur site sera nécessaire.

Les dispositions établies dans la présente Évaluation Technique Européenne sont basées sur une durée de vie utile présumée d'au moins 25 ans, sous réserve du respect des conditions recommandées pour la mise en œuvre, l'utilisation, l'entretien et la réparation.

L'indication de la durée de vie ne peut être interprétée comme une garantie donnée par le fabricant et ne doit être considérée que comme un moyen pour choisir les produits appropriés en fonction de la durée de vie économiquement raisonnable attendue des ouvrages.

Mise en œuvre

L'ETICS est mis en œuvre sur site. Il est de la responsabilité du fabricant assurer que toutes les informations sur la conception et la mise en œuvre de cet ETICS sont effectivement communiquées aux responsables de la mise en œuvre. Cette information peut être transmise en fournissant une copie des parties pertinentes de cette évaluation technique européenne. En outre, toutes les prescriptions relatives à la mise en œuvre doivent être clairement indiquées sur l'emballage et /ou dans les fiches techniques à travers une ou plusieurs illustrations.

Le mur où l'ETICS est appliqué doit être suffisamment stable et étanche à l'air. Sa rigidité doit être suffisante pour assurer que l'ETICS ne soit pas soumis à des déformations qui puissent conduire à des anomalies. Les exigences présentées au DÉE 040083-00-0404 (article 1.3.1) doivent être prises en compte.

¹ La documentation technique de cette Évaluation Technique Européenne est déposée au Laboratório Nacional de Engenharia Civil (LNEC) et, lorsqu'elle soit importante pour les tâches de(s) l'(es) organisme(s) notifié(s) engagé(s) dans l'évaluation et vérification des procédés de constance de performance, elle sera délivrée au(x) organisme(s) notifié(s).

TABLEAU 1
Définition des composants

Composan	ts	Dénomination commerciale	Description ¹	Consommation (kg/m²)	Épaisseur (mm)
Isolant thermique		ISOVIT ICB	Aggloméré de liège expansé (ICB). Plaques avec 1000 mm × 500 mm et masse volumique apparente approximée de 100 kg/m³ Avec marquage CE	-	40 à 300
Produit de col	lage	ISOVIT E-CORK	Mortier constitué par liants mixtes, agrégats en liège et chaux hydraulique naturelle Avec marquage CE	6 à 6,5	_
Canalas da ha		ICOVIT F CODY	Avec Mortier constitué par liants armature mixtes, agrégats en liège et normale	7 à 8,5	3 à 3,5
Couche de bas	se	ISOVIT E-CORK	chaux hydraulique naturelle Avec armature Avec marquage CE normale et renforcée	10 à 13	4 à 6
	F2	REABILITA CAL AC	Mortier constitué de chaux hydraulique naturelle et des agrégats calcaires et silicieux, avec marquage CE	4 à 5	2 à 3
Systèmes		ISOVIT AD 25	Produit d'impréssion constitué par une dispersion aqueuse de silicate	0,10 à 0,30	
de finition		ISOVIT REV SP	Teinte constitué par une dispersion aqueuse de silicate	0,30 à 0,50	
		ISOVIT AD 20	Produit d'impréssion antialcalino constitué de résines acryliques et des charges minérales	0,25 à 0,35	1,5 à 2
		ISOVIT REV	Finition acrylique	1 à 2	
Treillis en fibre	1	ISOVIT REDE 160	Armature normale de treillis en fibre de verre, avec une ouverture de la maille de $5~\text{mm} \times 4~\text{mm}$. Selon le DH 942	-	-
de verre		ISOVIT REDE 343	Armature renforcée constituée de treillis en fibre de verre, avec une ouverture de la maille de 6 mm × 6 mm. (Selon le DH 942)	_	-
Chevilles (fixation mécanique additionnelle)		ISOVIT BUCHA	Chevilles en plastique objet de 16/0509² Sous la responsabilité du fabricant	-	-
Matériaux Description conformément à l'article 1.3.13 dans le DÉE 040083-00-040 auxiliaires Sous la responsabilité du fabricant			0083-00-0404		

¹ La description, les caractéristiques et les performances des composants sont détaillés dans la section 3.2.

Conception

L'utilisateur doit respecter les réglementations nationales, en particulier en ce qui concerne la sécurité incendie et l'action du vent. Seuls les composants décrits dans la section 1 qui ont les caractéristiques énumérées à la section 3 de la présente ETA peuvent être utilisés dans cet FTICS

Les ouvrages, y compris des détails (comme liaisons et joints), doivent être effectués de façon à éviter la pénétration de l'eau dans l'arrière du système. Pour le collage de l'ETICS, la surface de contact minimale et la méthode de collage doivent respecter les caractéristiques de l'ETICS (voir 3.2.4 de la présente ETA) ainsi que les réglementations nationales. Dans tous les cas, la surface minimale collée doit être au moins 40%.

Exécution

La reconnaissance et la préparation du support, ainsi que les aspects généraux concernant la mise en œuvre des ETICS doivent être effectuées en conformité avec les recommandations du fabricant et les réglementations nationales correspondantes.

Les détails de mise en œuvre relationés avec le procédé de collage et l'application du système de revêtement doivent être conformes aux prescriptions du fabricant. En particulier, doivent être respectées les quantités de revêtement appliquées, la régularité d'épaisseur et les périodes de séchage entre les couches.

² ETA selon le ETAG 014, utilisé comme DÉE.

Utilisation, maintien et réparation

Les couches de finition doivent avoir des opérations de maintenance afin de préserver les performances du système. La maintenance comprend au moins:

- la réparation ponctuelle des zones endommagées en raison d'accidents;
- l'application de produits divers ou peintures, de préférence après le nettoyage ou la préparation de la surface.

Les réparations nécessaires doivent être effectuées rapidement. Il est important d'être en mesure d'effectuer la maintenance autant que possible en utilisant des produits et des équipements facilement disponibles, sans endommager l'apparence.

3. Performance du produit et référence aux méthodes utilisées pour leur évaluation

3.1 Généralités

Les éssais d'identification et l'évaluation en vue de l'utilisation prévue de cet ETICS en accord avec les exigences fondamentales, ont été effectués conformément selon le EAD 040083-00-0404.

3.2 Caractéristiques de l'ETICS

3.2.1 Résistance mécanique et stabilité (EFAO 1)

Sans objet.

3.2.2 Sécurité incendie (EFAO 2)

a) Réaction au feu (DÉE 040083-00-0404 - article 2.2.1.1)

Les essais pour la détermination de la réaction au feu ont été réalisés selon les normes EN 13823 et EN 11925-2 et le classement de réaction au feu a été attribué selon la norme EN 13501-1+A1.

L'ETICS remplit les exigences de la classe B-s1,d0 selon la norme EN 13501-1+A1.

Note: Dans certains États Membres, le classement de l'ETICS suivant l'EN 13501-1+A1 peut ne pas être suffisant pour justifier son utilisation en façades. Une évaluation complémentaire de l'ETICS, conformément aux dispositions nationales (par exemple sur la base d'un essai à grande échelle) peut être nécessaire pour respecter les réglementations respectives.

3.2.3 Hygiène, santé et environnement (EFAO 3)

a) Absorption d'eau (DÉE 040083-00-0404 – article 2.2.5.1)

Les résultats de l'essai d'absorption d'eau de la couche de base (système avec ou sans finition), presentés dans le Tableau 2, vérifient la condition suivante:

• absorption d'eau après 1 heure < 1 kg / m²

Ainsi, la performance du système en ce qui concerne l'absorption d'eau est satisfaisante, quelle que soit la finition.

TABLEAU 2 Absorption d'eau (éssai de capillarité)

Constitution des échantillons	Absorption d'eau après 1 h (kg/m²)	Absorption d'eau après 24 h (kg/m²)
ICB + couche de base + armature normale	Min.: 0,08 Moyenne: 0,20	Min.: 0,47 Moyenne: 0,48
ICB + couche de base + armature normale + finition F1 (REABILITA CAL AC + ISOVIT AD 25 + ISOVIT REV SP)	Min.: 0,05 Moyenne: 0,05	Min.: 0,44 Moyenne: 0,44
ICB + couche de base + armature normale + finition F2 (ISOVIT AD 20 + ISOVIT REV)	Min.: 0,01 Moyenne: 0,10	Min.: 0,48 Moyenne: 0,52

b) Comportement hygrothérmique (DÉE 040083-00-0404 – article 2.2.6)

L'ETICS a été testé sur une maquette, y compris l'isolation thermique et les systèmes de revêtement.

Pendant les cycles hygrothermiques (cycles de chaleur-pluie et de chaleur-froid) aucun des défauts suivants n'a eu lieu:

- gonflages ou détachement de la finition, couche de base ou système de revêtement;
- fissuration du revêtement coïncidant avec des joints entre les panneaux isolants ou sur les profilés incorporés dans le système;
- détachement de la finition, couche de base ou système de revêtement;
- fissuration permettant la pénétration de l'eau dans la couche d'isolation.

Ainsi, le comportement de l'ETICS aux cycles hygrothermiques est considéré satisfaisant.

c) Comportement au gel/dégel (DÉE 040083-00-0404 – article 2.2.7)

Les résultats obtenus dans l'essai d'absorption d'eau par capillarité effectués sur les deux configurations de systèmes constitués par la couche de base et la finition F1 (REABILITA CAL AC + ISOVIT AD 25 + ISOVIT REV SP) et par la couche de base et la finition F2 (ISOVIT AD 20 + ISOVIT REV) sont respectivement inférieur et supérieur à 0,5 kg/m² après 24 heures.

Ainsi, le système composé par la couche de base et la finition F1 est considéré comme résistant au gel/dégel sans nécessiter des essais supplémentaires.

d) Résistance aux chocs (DÉE 040083-00-0404 – article 2.2.8)

Les résultats des éssais de résistance aux chocs de corps dur (3 J et 10 J) déterminent les catégories d'utilisation présentées dans le Tableau 3.

TABLEAU 3 Essais de résistance au choc de corps dur

Système	Impact	Diamètre de l'impact (mm)	Présence de fissuration	Catégorie d'utilization¹
	3 J	Moyenne: 21	Pas fissuré	
ICB + couche de base + armature normale	10 J	Moyenne:43	Fissuré et pas penetré	II
ICD	3 J	Moyenne: 16	Pas fissuré	
ICB + couche de base + armature normale + armature renforcée	10 J	Moyenne: 30	Pas fissuré	

¹ Catégories d'utilisation:

Catégorie I – zones facilement accessibles au public au niveau du sol et exposées à des chocs forts, mais non soumises à une utilisation inhabituellement sévère:

Catégorie II – zones exposées à des chocs causés par des objets jetés à la main ou à coup de pied mais dans des lieux publics où la hauteur du système limite la gravité de l'impact ou à des niveaux inférieurs, mais dans des bâtiments avec un accès restreint à des personnes dont on peut atteindre à être prudents dans l'utilisation.

e) Perméabilité à la vapeur d'eau (DÉE 040083-00-0404 – article 2.2.9.1)

Le Tableau 4 présente la résistance à la diffusion de la vapeur d'eau du système de revêtement (couche de base et finition) pour les deux configurations du système, exprimée par l'épaisseur de l'air de diffusion équivalente. Dans les deux cas, les valeurs ne dépassent pas 2,0 m.

TABLEAU 4 Épaisseur d'air de diffusion équivalente

Constitution dés chantillons	Épaisseur d'air de diffusion équivalente (m)
Couche de base + armature normale + finition F1 (REABILITA CAL AC + ISOVIT AD 25 + ISOVIT REV SP)	0,8
Couche de base + armature normale + finition F2 (ISOVIT AD 20 + ISOVIT REV)	1,3

f) Substances dangereuses

Le système est conforme aux dispositions du Guidance Paper H². Une déclaration à cet égard a été soumise par le fabricant.

En plus des sections spécifiques relatives aux substances dangereuses contenues dans cette ETA, il peut y avoir d'autres exigences applicables à l'ETICS sur le même sujet (p.ex. législation européenne transposée et lois et dispositions réglementaires et administratives nationales). Afin de faire respecter les dispositions du Règlement (UE) n° 305/2011, ces exigences doivent également être respectées, lors que et où elles s'appliquent.

3.2.4 Sécurité d'utilisation et accessibilité (EFAO 4)

- a) Adhérence
- De la couche de base sur la plaque d'ICB (DÉE 040083-00-0404 article 2.2.11.1)

Des tests ont été effectués sur le système appliqué sur une maquette après des cycles hygrothermiques. Les résultats sont présentés dans le Tableau 5.

Dans tous les cas, les valeurs d'adhérence sont supérieures à 0,08 MPa et la rupture s'est produite au sein de la plaque d'isolant thermique (rupture cohésive).

² Guidance Document H, A harmonized approach related to dangerous substances under the Construction Products Directive.

TABLEAU 5 Adhérence de la couche de base sur l'isolant thermique

Système (maquette) ¹	Adhérence (après les cycles hygrothermiques) (kPa / Mode de rupture)²
ICB + couche de base + armature normale	Min.: 80 Moyenne: 100 / MR: C
ICB + couche de base + armature normale + armature renforcée	Min.: 80 Moyenne: 100 / MR: C
ICB + couche de base + armature normale + finition F1 (REABILITA CAL AC + ISOVIT AD 25 + ISOVIT REV SP)	Min.: 130 Moyenne: 140 / MR: C
ICB + couche de base + armature normale + armature renforcée + finition F1 (REABILITA CAL AC + ISOVIT AD 25 + ISOVIT REV SP)	Min.: 80 Moyenne: 120 / MR: C
ICB + couche de base + armature normale + finition F2 (ISOVIT AD 20 + ISOVIT REV)	Min.: 100 Moyenne: 120 / MR: C
ICB + couche de base + armature normale + armature renforcée + finition F2 (ISOVIT AD 20 + ISOVIT REV)	Min.: 130 Moyenne: 140 / MR: C

¹ Maquette – système appliqué sur une maquette de maçonnerie de briques de 3 m x 2 m. Le système a été soumis à des cycles hygrothérmiques avant les éssais d'adhérence.

Des essais ont été effectués sur des échantillons constitués par des plaques d'isolant thermique ICB avec le produit de collage appliqué. Les résultats sont présentés dans le Tableau 6. Dans tous les cas, les résultats sont dans le sein de l'isolant (rupture cohésive).

TABLEAU 6
Adhérence du produit de collage sur l'isolant thermique

_		Adhérence (kPa / Mode de rupture)¹	
Échantillon		Après conditionnement	
	État initial	48 h immersion dans l'eau + 2 h (23 °C / 50% HR)	48 h immersion dans l'eau + 7 jours (23 °C / 50% HR)
ICB + produit de collage	Min.: 80 Moyenne: 80 / MR:C	Min.: 30 Moyenne: 60 / MR: C	Min.: 50 Moyenne: 60 / MR:C

¹ Mode de rupture: MR:C – rupture coesive (dans le sein de l'isolant).

Des essais ont été effectués sur des échantillons constitués par des dalles de béton avec le produit de collage appliqué. Les résultats sont présentés dans le Tableau 7. Dans tous les cas, la rupture s'est produite au sein du produit de collage (rupture cohésive).

TABLEAU 7 Adhérence du produit de collage sur le support (dalle de béton)

		Adhérence (kPa / Mode de rupture)¹	
Échantillon		Après conditionnement	
	État initial	48 h immersion dans l'eau + 2 h (23 °C / 50% HR)	48 h immersion dans l'eau + 7 jours (23°C / 50% HR)
Produit de collage + support (plaque de béton)	Min.: 340 Moyenne: 380 / MR:B	Min.: 230 Moyenne: 280 / MR:B	Min.: 520 / Moyenne: 910 / MR:B

¹ Mode de rupture: MR:B – rupture cohésive (au sein du produit de collage).

La surface minimale de collage S est calculée comme suit:

$$S(\%) = [30 \times 100] / B$$

² Mode de rupture: MR:C – rupture cohésive (dans le sein de l'isolant).

⁻ Du produit de collage sur la plaque d'ICB (DÉE 040083-00-0404 - article 2.2.11.3)

[–] Du produit de collage sur la plaque de béton (DÉE 040083-00-0404 – article 2.2.11.2)

où:

B valeur moyenne de la résistance minimale d'adhérence du produit de collage à l'isolant thermique, dans des conditions sèches, exprimée en kPa (80 kPa);

30 kPa correspond à la valeur minimale exigée.

La surface minimale de collage est donc 37,5%.

La surface collée de 40% vérifie la valeur minimale exigée.

b) Résistance à la suction du vent (DÉE 040083-00-0404 - article 2.2.13)

Éprouvette: la couche de base appliquée sur les plaques d'isolant thermique collé avec le produit de collage (30% de surface de collage); épaisseur de la plaque d'isolant: 60 mm.

Les résultats de l'essai dynamique de l'action du vent sont présentés dans le Tableau 8.

Après le test n'a pas eu lieu l'une des anomalies suivantes:

- rupture des plaques d'isolant;
- délaminage dans l'isolant ou entre l'isolant et le revêtement;
- détachement du système de revêtement;
- arrachement des chevilles aux plaques d'isolant;
- arrachement des chevilles au support;
- détachement des plaques d'isolant au support.

Aucune anomalie a été détectée jusqu'à la fin des cycles avec la charge maximale de 7000 N.

L'aspiration admissible est donc : $Rd > (7.0 \times 0.9) / 1.5 = 4.2 \text{ kPa}.$

TABLEAU 8
Essai suction du vent

Nombre de cycles	Suction (kPa)
4	1,00
1	1,50
1	2,00
1	2,50
1	3,00
1	3,50
1	4,00
1	4,50
1	5,00
1	5,50
1	6,00
1	6,50
1	7,00

3.2.5 Protection contre le bruit (EFAO 5)

L'amélioration de l'isolement acoustique a des sons aériens a été déterminée par des éssais (DÉE 040083-00-0404 – article 2.2.22.1).

Le Tableau 9 présente les résultats des essais, et la configuration et les caractéristiques de l'ETICS et du support pour lesquelles les valeurs sont valides.

TABLEAU 9
Isolation acoustique aux bruits de conduction aérienne

Produit de l'isolant thermique	Système	Fixation de l'ETICS	Support	Comportement de l'ETICS
Aggloméré liège expansé (ICB)		۸ db	Massanaria da blasa	
Épaisseur: 60 mm Rigidité dynamique	Masse minimale:	Adhérence par le collage	Maçonnerie de blocs en béton	$\Delta R_{w} = 6 \text{ dB}$ $\Delta R_{w} + C = 5 \text{ dB}$
maximale: NPD	7,5 kg/m²	% de la surface collée: 30 %	Masse des blocs en béton: 226 kg/m²	$\Delta R_w + C_{tr} = 5 \text{ dB}$ $\Delta R_w + C_{tr} = 5 \text{ dB}$
Résistance au flux d'air: NPD		Collee: 50 %	en beton. 226 kg/III-	vv Lf

3.2.6 Économie d'énergie et isolation thermique (EFAO 6)

a) Résistance thermique (DÉE 040083-00-0404 – article 2.2.23)

La résistance thermique additionelle R_{ETICS} fournie par l'ETICS à la paroi de support est calculée selon la norme EN ISO 6946 à partir de la valeur nominale de la résistance thermique R_D de l'isolant thermique déclarée dans le marquage CE et de la résistance thermique du système de revêtement R_{revet} qui est environ 0,02 m².K/W:

$$R_{ETICS} = R_D + R_{revet}$$

Les ponts thermiques provoqués par des dispositifs de fixation mécanique influencient le coefficient de transmission thermique du mur complet et doivent être pris en compte.

Le coefficient de transmission thermique corrigé du mur complet, y compris l'ETICS et les ponts thermiques, est calculé en utilisant l'expression:

$$U_c = U + \chi_0.n$$

où:

 U_c coefficient de transmission thermique corrigé du mur complet, y compris l'ETICS et les ponts thermiques (W/(m².K));

U coefficient de transmission thermique du mur complet, y compris l'ETICS sans les ponts thermiques (W/(m².K));

n nombre de chevilles (à travers l'isolant) par m²;

 χ_p valeur du coefficient de transmission thermique ponctuel d'une cheville (W/K). Voir le *Technical Report* n^o 025 de l'EOTA. Dans le cas où aucune valeur est spécifiée dans l'ETA applicable à la cheville, sont à adopter les valeurs suivantes:

= 0,002 W/K pour les chevilles avec vis en acier inoxydable dont la tête est recouverte d'une matière plastique et pour les chevilles avec un espace d'air dans la tête de vis (χ_0 , n négligeable pour n < 20);

= négligeable pour les chevilles avec des clous en plastique (renforcé ou non avec de la fibre de verre).

Le produit χ_0 .n doit être considéré seulement si supérieur à 0,04 W/(m².K).

Le coefficient de transmission thermique du mur complet, y compris l'ETICS sans les ponts thermiques, est déterminé comme suit:

$$U = 1 / (R_i + R_{revet} + R_{support} + R_{se} + R_{si})$$

où:

R_i résistance thermique de l'isolant (voir maquage CE de l'ICB selon la EN 13170), en m².K/W;

R_{root} résistance thermique du revêtement (environ 0,02 m².K/W);

 $R_{\mbox{\tiny cunnort}}$ résistance thermique du support (béton, maçonnerie, ...) en $\mbox{\ m}^2.\mbox{\/K/W};$

résistance thermique superficielle extérieure, en m².K/W;

R_{si} résistance thermique superficielle intérieure, en m².K/W.

3.2.7 Utilisation durable des ressources naturelles (EFAO 7)

Performance non évaluée.

3.2.8 Aspects liés à la durabilité et à l'aptitude à l'emploi

a) Résistance d'adhérence après vieillissement

Les résultats des essais pour déterminer la resistance d'adhérence de la couche de base sur l'isolant thermique présentés dans le Tableau 5 montrent que la rupture s'est produite au sein de la plaque d'isolant thermique (rupture cohésive).

3.3 Caractéristiques des composants

3.3.1 Généralités

Des informations détaillées sur la composition chimique et d'autres caractéristiques pour identifier les composants sont détenuees par le LNEC, selon le DÉE 040083-00-0404.

Des informations additionnelles peuvent être obtenues à partir des fiches techniques des produits, qui font partie de la documentation technique de cette ETA.

3.3.2 Isolant thermique

Plaques préfabriquées en aggloméré de liège expansé (ICB), dont la description, les caractéristiques et les performances (comme minimum) sont présentées dans le Tableau 10 (EN 13170).

TABLEAU 10
Caractéristiques des plaques d'isolant thermique

Composant	Dénomination commerciale	Caracté	ristiques	Valeurs declarées et classes
	ISOVIT ICB	Réaction au feu (EN 13501-1+A1)		Euroclasse E (DÉE 040083-00-0404 – article 2.2.1.2) Masse volumique apparente (EN 1602): 100 ± 10 kg/m³ Épaisseur: 40 a 100 mm
		Conductivité thermique		0,040 W/(m.K)
		Classes de tolérances dimensionelles (EN 13163)	Épaisseur	Classe T2: ± 2 %, maximum ± 2 mm
Isolant			Longueur	Classe L2: ± 5 mm
thermique			Largeur	Classe W2: ± 3 mm
		Résistance à la compres (EN 13163)	sion	CS (10) 100: ≥ 100 kPa
		Résistance à la traction perpendiculaire aux faces dans des conditions sèches (EN 1607)		TR 50: ≥ 50 kPa
		Contrainte de cisaillement et module de cisaillement transversal (NP EN 12090)		Contrainte de cisaillement: 68 ± 6 kPa Module de cisaillement transversal: 1100 ± 200 kPa

3.3.3 Enduit

- Résistance à la traction de l'enduit renforcé (DÉE 040083-00-0404 - article 2.2.17)

Des essais de fatigue ont été effectués sur des échantillons pour déterminer la résistance à la traction de l'enduit renforcé. Les résultats sont présentés dans le Tableau 11.

TABLEAU 11
Résultats de l'essai de traction de l'enduit armé

Échantillon du système	Caractéristiques	Résultats
	Contrainte de rupture (N/mm)	21
Couche de base + armature normale	Contrainte de rupture à l'ouverture de la première fissure (N/mm)	17
	Largeur de fissure en déformation relative (mm)	0,01

3.3.4 Treillis en fibre de verre

Les caractéristiques des treillis en fibre de verre sont présentées dans le Tableau 12 (DÉE 040083-00-0404 – article 2.2.21).

TABLEAU 12 Résultats des essais de résistance à la traction de l'armature

Composant	Dénomination commerciale	Caractéristiques	Résultats
Armature normale	ISOVIT REDE 160	Résistance à la traction de l'armature après vieillissement (N/mm)	20 (≥ 20)
		Résistance résiduelle relative après vieillissement en % de la résistance dans les conditions de réception	61 (> 50)
		Masse surfacique (g/m²)	160 (± 5 %)
		Dimensions de la maille de l'armature (mm x mm)	5 × 4 (± 5 %)
Armature renforcée	ISOVIT REDE 343	Résistance à la traction de l'armature après vieillissement (N/mm)	38 (> 20)
		Résistance résiduelle relative après vieillissement en % de la résistance dans les conditions de réception	67 (> 50)
		Masse surfacique (g/m²)	330 (± 5 %)
		Dimensions de la maille de l'armature (mm × mm)	6 × 6 (± 5 %)

3.3.5 Chevilles

Les chevilles pour les plaques d'isolant thermique agissent comme attache mécanique supplémentaire, si nécessaire. Ces chevilles sont couvertes par l'ETA 16/509, selon le ETAG 014, utilisé comme DÉE (voir Tableau 1).

Les caractéristiques principales pour dimensionnement sont présentées dans le Tableau 13.

TABLEAU 13
Description et caractéristiques des chevilles

Composant	Dénomination commerciale	Caractéristiques	Caractéristiques Valeurs declarées et données pour dimensionnement	
	ISOVIT BUCHA	Type de cheville	Voir caractéristiques dimensionnelles aux Annexes A5 et A6 de l'ETA 16/0509	
Chevilles		Matériaux	Cheville (corp de la cheville): polyethylène Clou: polyamide	
		Résistance à l'arrachement (kN)	0,40 – 0,90 (voir ETA 16/0509)	
		Espacement (mm)	≥ 100	
		Distance à l'arête (mm)	≥ 100	
		Épaisseur du support (mm)	≥ 100	

4. Système d'évaluation et de vérification de la constance de performance (EVCP) applicable et référence à sa base juridique

Conformément à la décision 97/556/CE de la Commission Européenne du 14 juillet 1997³, telle que modifiée par la décision 2001/596/CE⁴ du 8 janvier 2001 et compte tenu de l'Euroclasse B sur la réaction au feu de l'ETICS et du fait qu'aucune étape dans le processus de production susceptible de conduire à l'amélioration des caractéristiques de réaction au feu n'a été identifiée, s'applique le système d'évaluation et de vérification de la constance de la performance (voir annexe V, telle que modifiée par le Règlement Délégué (UE) n ° 568/2014 de la Commission Européenne du 18 février 2014, et numéro 2 de l'article 65 du Règlement (UE) n ° 305/2011) présenté dans le Tableau 14.

TABLEAU 14
Système d'évaluation et vérification de la constance de performance

Produit	Emploi prévu	Niveaux ou classes	Système
ISOVIT CORK	Système composite d'isolation thermique extérieur de façade par enduit sur isolant ICB destiné à l'isolation extérieure des murs de bâtiments	Tous	2+

³ Jornal Oficiel des Communités Européennes L229/14 de 20.08.1997

⁴ Jornal Oficiel des Communités Européennes L229/33 de 02.08.2001

Ce système 2+ d'évaluation et de vérification de la constance des performances est défini comme suit:

Système 2+ : Déclaration des performances des caractéristiques essentielles du produit par le fabricant sur la base des aspects suivants:

- a) Tâches du fabricant:
 - (1) contrôle de la production en usine;
 - (2) essais d'échantillons prélevés dans à l'usine selon le programme d'essais prescrit.
- b) Tâches de l'organisme notifié pour le contrôle de la production en usine:
 - (3) décision sur l'emission, restriction, suspension ou retrait du certificat de conformité du contrôle de la production en usine en fonction des résultats, évaluations et vérifications suivantes, effectuées par cet organisme:
 - inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine;
 - surveillance, appréciation et évaluation continues du contrôle de la production en usine.

5. Détails techniques nécessaires à la mise en œuvre du système d'EVCP comme prévu dans le Document d'Évaluation Européenne (DEE) applicable

5.1 Généralités

Cette ETA est délivrée pour l'ETICS sur la base des résultats et des informations détenues par le LNEC, qui identifie l'ETICS qui a été l'objet de l'évaluation. Il est de la responsabilité du fabricant d'assurer que ceux qui utilisent le kit sont convenablement informés des conditions spécifiques contenues dans cette ETA, y compris ses annexes.

5.2 Tâches du fabricant

Contrôle de production en usine

Le fabricant doit effectuer un contrôle interne permanent de la production. Tous les éléments, exigences et dispositions adoptés par le fabricant doivent être documentés de manière systématique sous la forme de processus et de procédures écrits, incluant l'enregistrement des résultats.

Le système de contrôle de la production doit assurer la conformité du produit avec cette ETA.

Le fabricant ne doit utiliser que les composants spécifiés dans la documentation technique fournie dans le cadre de la présente ETA. Les matières premières reçues à l'usine sont sujettes à la vérification et contrôle par le fabricant avant acceptation.

En ce qui concerne les composants de l'ETICS qui ne sont pas fabriqués par le détenteur de l'ETA, ce dernier doit s'assurer que le contrôle de la production en usine réalisé par les autres fabricants garantisse la conformité des composants avec cette ETA.

Le contrôle de la production doit être en conformité avec le Plan de Contrôle⁵ qui fait partie de la documentation technique de cette ETA. Le Plan de Contrôle a été convenu entre le fabricant et le LNEC, il est établi dans le cadre du contrôle de la production en usine, éxécuté par le fabricant, et est détenu par le LNEC. Les résultats du contrôle de la production en usine doivent être enregistrés et évalués conformément aux dispositions du Plan de Contrôle.

Autres tâches du fabricant

Le fabricant doit impliquer, sur une base de contrat, un organisme(s) notifié(s) pour les tâches énumérées dans la section 4 dans le domaine de l'ETICS pour effectuer les actions énoncées dans cette section. À cet effet, le Plan de Contrôle doit être mis à disposition par le fabricant au(x) organisme(s) notifié(s) concerné(s).

En ce qui concerne l'évaluation de l'ETICS et de ses composants, doivent être utilisés les résultats des éssais effectués dans le cadre de l'évaluation pour cette ETA, sauf s'il y a des changements dans la ligne de production ou dans l'établissement de fabrication. Dans tels cas, les essais à effectuer doivent être convenus avec le LNEC.

La Déclaration de Performance de l'ETICS, à être rédigée par le fabricant à la suite de la délivrance de cette ETA, doit comporter le numéro de l'ETA et la date de délivrance respective.

Les modifications apportées à l'ETICS ou aux composants, ou dans le processus de production, doivent être notifiées au LNEC avant être introduites. Le LNEC décidera si ces changements affectent l'ETA et, par conséquence, s'i il y aura besoin d'une nouvelle évaluation du système ou des modifications à cette ETA.

⁵ Le Plan de Contrôle est une partie confidentielle de cette Évaluation Technique Européenne, et il ne sera délivré qu'au(x) organisme(s) notifié(s) au procédé d'évaluation de la constance de performance. Voir section 5.3.

5.3 Tâches(s) du(es) organisme(s) notifié(s)

Sous l'inspection initiale de l'usine et le contrôle de production en usine, le(s) organisme(s) notifié(s) doit(vent) vérifier si, conformément au Plan de Contrôle, l'établissement de fabrication (en particulier le personnel et équipement) et le contrôle de production en usine sont propres à assurer une fabrication continue et organisée des composants selon les spécifications mentionnées dans la présente ETA. Sous la surveillance, l'apprectiation et l'évaluation du contrôle de production en usine, le(s) organisme(s) notifié(s) doit(vent) visiter les installations de fabrication au moins une fois par an pour vérifier si le système de contrôle de la production en usine est maintenu dans des conditions appropriées.

Ces tâches doivent être effectuées en conformité avec les dispositions du Plan de Contrôle.

Le(s) organisme(s) notifié(s) a(ont) à consigner dans un rapport les aspects essentiels des tâches pour lui(eux) effectuées, les résultats obtenus et les conclusions respectives.

L'organisme notifié contracté par le fabricant doit délivrer un certificat de conformité du contrôle de production en usine afin de prouver la conformité avec les dispositions de cette ETA.

Dans le cas où les dispositions de l'ETA et du Plan de Contrôle ne sont plus remplies, l'organisme notifié pour la certification du contrôle de la production en usine doit arrêter la certification de conformité et en informer immédiatement le LNEC de ce fait.

Publié à Lisboa, en 28/02/2022

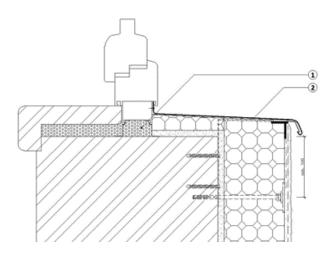
Par le Laboratório Nacional de Engenharia Civil (LNEC)

LE CONSEIL DIRECTIF

seura Caldalos

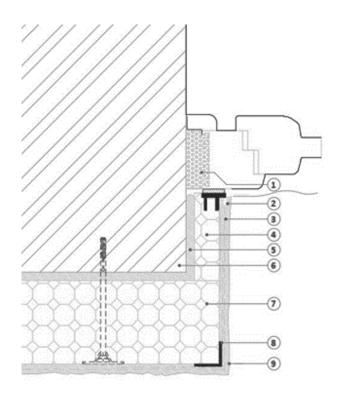
Laura Caldeira Président

Annexe 1



Section verticale d'une ouverture de fenêtre

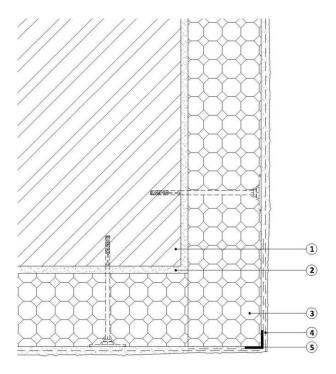
- 1. Isolant thermique
- 2. Profil



Section horizontale d'une ouverture de fenêtre

- 1. Isolant thermique
- 2. ISOVIT PERFIL (rebord de fenêtre)
- 3. Couche de base ISOVIT E-CORK
- 4. Isolant thermique ISOVIT ICB
- 5. Produit de collage ISOVIT E-CORK
- 6. Support
- 7. Isolant ISOVIT ICB
- 8. ISOVIT PERFIL (angle en PVC avec trellis en fibre de verre)
- 9. Systèmes de finition

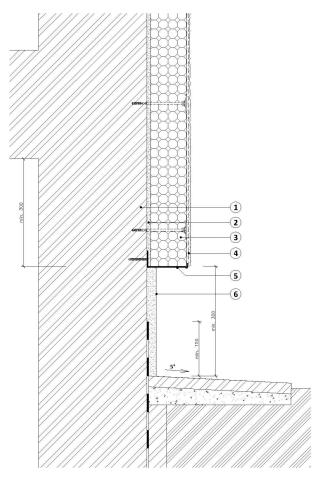
Annexe 2



Section horizontale de coin avec profil

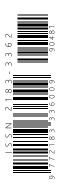
- 1. Support
- 2. Produit de collage ISOVIT E-CORK
- 3. Isolant thermique ISOVIT ICB
- 4. Couche de base ISOVIT E-CORK (avec treillis en fibre de verre ISOVIT REDE 160)
- 5. ISOVIT PERFIL (angle en PVC avec treillis en fibre de verre)

Annexe 3



Section verticale du début du système

- 1. Support
- 2. Produit de collage ISOVIT E-CORK
- 3. Isolant thermique ISOVIT ICB
- 4. Couche de base ISOVIT E-CORK (avec treillis en fibre de verre ISOVIT REDE 160)
- 5. ISOVIT PERFIL
- 6. Revêtement céramique



693.695:699.86(4) 692.23:699.86(4) 2183-3362 CDU ISSN

Descripteurs: Revêtement de mur / Mur extérieur / Liège aggloméré / Isolation thermique / Matériau

composite / Europe

Descritores:

Revestimento de paredes / Parede exterior / Aglomerado de cortiça / Isolamento térmico / / Material compósito / Europa